



Arrêté du Conseil fédéral sur l'augmentation des crédits d'engagement pour le raccordement aux LGV, due au renchérissement et à la TVA

du 25 septembre 2015

*Le Conseil fédéral suisse
arrête:*

1. La part du crédit d'engagement attribuée à l'aménagement du nœud de Genève, d'une somme de 44,068 millions de francs (prix effectif) est augmentée:
 - a. de 7,900 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 0,100 million de francs pour couvrir la TVA.
2. La part du crédit d'engagement attribuée aux aménagements Bienne–Belfort, d'une somme de 43,000 millions de francs (prix effectif) est augmentée:
 - a. de 8,500 millions de francs pour couvrir le renchérissement;
 - b. de 0,100 million de francs pour couvrir la TVA.

25 septembre 2015

Au nom du Conseil fédéral suisse:

La présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga
La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

